

EST. 1927

COLE WILSON

GENTLE CARE DETERGENTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sultraspot Color

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Color

Numéro du produit 7866/21474

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns NV
Afrikalaan 182
9000 Gent
Belgium
Tel: +32 9 223 38 71
info@christeyns.be

Fabricant Cole & Wilson Ltd
Nabbs Lane Chemical Works
Nabbs Lane
Slaithwaite
Huddersfield
HD7 5AT
Tel: 01484 842353
info@coleandwilson.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790
(CH) STIZ, tel. 145
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>
(FR) INRS 01 45 42 59 59
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420
(GB) NHS 111

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Sultraspot Color

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

Etiquetage des détergents 5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, 5 - < 15% agents de surface non ioniques

Mentions de mise en garde supplémentaires P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT 5-15%		
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
2-(2-butoxyethoxy) ethanol 5-15%		
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000
Classification Eye Irrit. 2 - H319		

Sultraspot Color

C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)		5-15%
Numéro CAS: 68439-46-3		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318		
2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID		5-15%
Numéro CAS: 77-92-9		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36.	
PROPANE-2-OL		1-5%
Numéro CAS: 67-63-0		Numéro CE: 200-661-7
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R67	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmoiement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Sultraspot Color

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Sultraspot Color

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

PROPANE-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 1 mg/l

- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg

- rejet intermittent; 3.9 mg/l

- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg

- Eau de mer; 0.1 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l

2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS: 77-92-9)

PNEC

- Eau douce; 0.44 mg/l

- Eau de mer; 0.044

- Sédiments (eau douce); 3.46 mg/l

- Sédiments (eau de mer); 34.6 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l

- Sol; 33.1 mg/kg

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg bw/day

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg bw/day

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg bw/day

PNEC

- Eau douce; 140.9 mg/l

- Eau de mer; 140.9 mg/l

- rejet intermittent; 140.9 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l

- Sédiments; 552 mg/kg

- Sol; 28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Sultraspot Color

Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
Protection des mains	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Acide.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 760 mm Hg
Densité relative	1.03 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Dispersible in Chlorinated Hydrocarbons

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases. Oxydants. Réducteurs.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
----------------------------	----------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Bases. Oxydants. Réducteurs.
-------------------------------	------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Chauffer peut générer les produits suivants: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
--	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sultraspot Color

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 3 762,5

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation

Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Sultraspot Color

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 301,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 301,0

2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 26,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 26,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Sultraspot Color

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1-10 mg/l, Poissons

2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 hours: 440 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 24 heures: 1535 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 8 jours: 425 mg/l,

PROPANE-2-OL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 24 hours: 9714 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, : >100 mg/l, Bacteria

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Sultraspot Color

Mobilité Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Sultraspot Color

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Updated to include US Jurisdiction
Date de révision	03/04/2018
Révision	2
Remplace la date	28/04/2015
Numéro de FDS	7866/12300
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.